

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

page 5 fr. la ligne; 2^e page : 3 fr. la ligne Abonnements et annonces payables d'avance.

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 10 fr. par an. France 12 — Etranger 18 fr. par an.

L'Afrique du Nord est un tout inséparable

Millerand dixit

Mais oui, parlons-en et que nous chan-
sons donc la quand nous voyons ces
douaniers à la frontière algéro-tunisienne
et de l'autre côté les douaniers ma-
roccains à Taza et algériens à Oudjda ?
Ici, se souvient-on des difficultés que
présentaient nos automobilistes s'ils
avaient la fâcheuse idée de prendre une
route interdite directe de Ghardimaou
à Souk-Ahras.

Et qu'on note bien que rien, ni po-
ssibilité, ni borne n'indiquait que la route
était interdite.

Aujourd'hui, il n'en serait plus ainsi,
voyons-nous, et l'automobiliste peut
passer indifféremment par les deux routes
qui traversent la frontière de Ghar-
dimaou à Tabarka sans avoir à risquer
un procès-verbal.

Mais du côté de la frontière algéro-
marocaine les douaniers ne badineraient
pas avec le règlement, témoin cette co-
casse affaire arrivée à un architecte de
Fès à qui l'on avait volé son automobi-
le.

Mais laissons nos confrères fasis du
« Courrier du Maroc » nous raconter
l'histoire :

« La douane française d'Algérie vient
de se signaler au monde étonné par un
fait au bon sens, je dirai même, au sens
commun, en innovant une nouvelle ju-
risprudence celle de la sanction contre
le vol... »

« Et si un de nos meilleurs concitoyens
n'était pas la victime de ce surcroît d'in-
fortune, nous nous contenterions de rire
en comptant les coups que vont échanger
la force d'arguments tous les chats-fourés
et autres Lésbureaux malveillants et lo-
gmatiques sur le point de savoir si la
douane peut ou non profiter d'un vol... »

« L'événement initial, tout le monde le
connait, il y a environ un mois un de
nos plus estimés architectes de Fès fut
volé de son automobile stationnée avenue
de France. »

« Grâce à la promptitude de l'action
policière et aux excellentes liaisons entre
Fès et Oudjda, l'auto fut identifiée alors
qu'elle passait en trombe la frontière à la
douane d'Oudjda. »

« Filée, suivie par des policiers, elle
était abandonnée à quelques dix kilomè-
tres de la frontière, sur la route de Lalla
Marnia, et son voleur victime de la pan-
démie de l'essence était arrêté alors qu'il pre-
vait la fuite à travers champs. »

« Voilà qui est bien, me direz-vous, et
qui fait honneur à nos fonctionnaires...
Mais ! mais ! je vous arrête, aux fonc-
tionnaires de la Sécurité oui, mais pas à
ceux de la Douane. »

« En effet ceux-ci qui sont en état de
grâce, puisqu'ils n'ont pas pu empê-
cher l'entrée sur le territoire voisin de
l'auto sans tryptique, demandent main-
tenant au volé une consignation de quin-
ze mille francs pour lui rendre sa voi-
ture... »

« Comme vous voyez, c'est une vérita-
ble gageure ! »

« La douane française d'Oudjda répond
le 7 mars au volé que « l'Autorité Supé-
rieure » fait remarquer qu'aux termes
de l'art. 5 du titre XII de la loi des 6 et
20 août 1791, les objets saisis pour frau-
de ou contrevention ou condamnés ne
peuvent être revendiqués par les pro-
priétaires ni le prix, qu'il soit consigné
ou non, réclamé par aucun créancier,
même privilégié, sauf leur recours con-
tre les auteurs de la fraude. » Je cesse
cette citation car mes lecteurs vont
me demander si je me crois obligé de
leur infliger un pareil galimatias.

« Le galimatias peut-être pour vous et
moi et pour le commun des mortels,
mais réalité sonante pour les Douanes,
la lettre conclut : « En exécution de
ces dispositions, M. le Directeur des
Douanes de l'Algérie par décision du 2
mars courant n. 9093, me prescrit de su-
perposer la remise de votre voiture au
volé à la consignation de sa valeur
estimée 15.000 francs... »

« Nous félicitons M. le Directeur des
Douanes de l'Algérie pour sa décision
n. 9093, et nous espérons que les 9092
autres sont de la même farine pour le
grand bien du budget et la plus
stricte pénitence des contribuables... »

« Nous félicitons surtout ses services
de contentieux pour leur belle érudition,
car on n'avait rien encore trouvé pour
sanctionner les victimes de vols ! »

« C'était un scandale qui ne pouvait
pas durer, et aussitôt dans la Capitale
de l'Algérie on a foncé dans les archives
poursuivantes, on a compulsé les docu-
ments depuis Justinien et les Pandectes
jusqu'à Dalloz inclus. »

« Ce fut au milieu des souris éperdues,
une envolée de grimoires jaunis, car ils
qu'ont en Algérie ! Et l'on nous le fait
bien voir ce fut aussi une rétrospective
à travers l'histoire : la jurisprudence
d'après-guerre, la jurisprudence de la 3^e
République, les velleités de la Commu-
ne, quoi rien encore ! Et l'on recita en-
core dans le temps : le 2^e Empire, les
actes du Prince président, la restaura-
tion et le rétablissement du Majorat; bi-
gré attention durent ici se dire les
douaniers, ne franchissons pas 1830, et
le démantèlement des troupes de Charles
X... Lalla-Marnia et Oudjda se trouvent
en Algérie. »

« Enfin, apparut la loi de 1791, les
états généraux et Roland ministre de la
guerre, le serment du champ de mars,
et la messe de l'évêque Talleyrand... La
douane était sauvée et pouvait enfin
confisquer à Lalla Marnia (Algérie) l'au-
to d'un habitant du Maroc qu'elle à lui
réclamer 15.000 francs de droits pour
payer des recherches aussi acharnées...
dans les paperasses. »

« Tout ça, c'est très joli, et comme
bonne plaisanterie, ça se pose là vont
dire les lecteurs, mais enfin que diable,
M. le Directeur des Douanes d'Algérie,
n'espère pas raisonnablement que va
prévaloir une telle atteinte au bon sens,
et sans aucun doute tout ça va s'arran-
ger dans quelques jours... »

« Mes chers lecteurs, n'y comptez
point et voici le plus cruel de l'affaire...
M. R. privé depuis un mois de son auto
volée peut s'approprier à louer un véhicu-
le au moins jusqu'à la canicule. »

« Plus une affaire est inique, attenta-
toire à la sainte conception morale, plus
le fonctionnaire qui a pris l'initiative
glorieuse de mettre les pieds dans le
plat va être acharné à soutenir sa thèse. »

« Pensez donc, il ne peut maintenant
pas être dit qu'on a été chercher jus-
qu'en 1791, un texte indigeste, pour bri-
mer un contribuable pour voir cette ini-
tiative baroque échouer lamentablement. »

« D'autre part, le texte que nous avons
cité plus haut réalise un chef-d'œuvre
du genre galimatias sans doute, mais
surtout phrase à charnières, et suffisam-
ment ambiguë et hérissée de contres-
sens pour faire le délice des procédu-
riers... »

« Nous n'espérons plus que dans une
action rapide de l'Automobile Club du
Maroc, en faveur d'un de ses ressortis-
sants pour rappeler les fonctionnaires
d'Algérie au respect de la plus élémen-
taire honnêteté. »

« Est-elle cocasse cette affaire et avions-
nous raison de dire un jour que tant
qu'il existera des douaniers de chaque
côté de la frontière algérienne l'Afrique
du Nord ne formera jamais un tout ho-
mogène, mais trois colonies parfaitement
distinctes qui n'ont en vue que
leur intérêt propre et se soucient peu
du voisin. »

J. S. L.

BULLETIN

Une session laborieuse du Grand Conseil

Le Grand Conseil vient de
clôre sa session de printemps.
après être parvenu tant bien
que mal à équilibrer le bud-
get du 1^{er} avril au 31 décem-
bre prochain.

Ici, ce sont quelques impôts
nouveaux qui vont frapper le contribu-
ble déjà à bout, dit-on, alors que les ci-
nemas et les dansings ne désespèrent
pas, là des détimes allongeront la saucé
que l'on trouve pourtant déjà amère.

Il y a une catégorie de contribuables
qui, à notre avis, n'est pas assez trap-
pée, c'est celle des automobilistes qui
nous toisent et nous arguent du haut
de leurs limousines, nous parlons, bien
entendu, de ceux qui n'ont pas besoin
d'auto pour se rendre chez eux, qui n'ha-

bilent pas le bled lointain et n'ont pas
de commerce nécessitant l'usage d'une
automobile, mais de ceux qui par ostenta-
tion, pour épater les amis et le public
en possèdent une dont ils sont très fiers.

Cette fierté doit se payer.
Et puis l'essence est si bon marché
qu'un relèvement sérieux s'impose.
L'an dernier il a été importé par le seul
port de La Goulette 47.000.000 environ de
litres.

Cette essence est débitée à raison de
6 fr. 50 les 5 litres et laissée aux détaill-
lants à 5 fr. 50 plus 15 pour cent à la
fin de l'année, ceux-ci réalisent donc un
bénéfice de plus de un franc par 5 litres
sans qu'il leur en coûte un centime de
dépende, les installations, les appareils
de distribution étant faites par les fir-
mes qui leur cèdent le précieux liquide.

A six francs cinquante, on pouvait aisé-
ment relever le droit d'entrée de 18
francs 50 à 30 francs et l'on aurait récupé-
ré 15 millions soit à peu près le double
et encore l'essence ne coûtera que
7 fr. 50 à 8 fr. moins qu'au Maroc et encore
moins qu'en Algérie.

A la session de novembre cette ques-
tion devra être reprise et nous espérons
bien que nos grands conseillers la prend-
ront en considération en laissant les
sociétés faire supporter par leurs dé-
taillants, s'ils le jugent à propos, la di-
minution du bénéfice.

L. de P.

P.-S. — Une compagnie nouvelle avait
demandé à la Cie des ports un terrain à
La Goulette qui fut mis en adjudication
au prix ordinaire soit 60 francs le mètre,
mais la Shell en offrit 100 et le terrain
lui resta.

La Société nouvelle toujours désireuse
de s'installer en Tunisie va demander
un autre terrain que la C. T. S. S.
mettra en adjudication dans les formes
ordinaires et au même prix que d'habi-
tude. Celui-ci lui restera-t-il ? L'avenir
nous le dira.

OPINION

L'affaire de la Caisse Régionale

Accabler son prochain a été l'apanagé
de l'homme partout et toujours. On ac-
cable le prochain par passion, par mé-
chanceté, par intérêt, par vengeance,
pour servir des buts politiques ou tout
simplement par solidarité à un mouve-
ment de l'opinion publique, sans savoir
exactement ni l'objet de l'accusation ni
ses conséquences.

Ainsi il a plu à certains de dénommer
un désordre dans une branche de la
Mutualité « Le scandale de la Caisse Ré-
gionale ». Aussitôt cette expression a été
l'occasion pour les uns de satisfaire des
buts politiques, pour les autres de se
créer une situation lucrative à la faveur
d'une regrettable affaire, pour la plupart
de satisfaire une passion personnelle ou
une méchanceté. Et comme dans tout ce-
la il faut trouver le « Bouc Emissaire »,
Noël a été choisi pour victime.

Avant de le juger qu'on veuille bien
remonter à la source de tout ce qui en
reproche, qu'on veuille bien examiner
d'abord ses antécédents et son caractè-
re. On se rendra compte tout de suite
que c'est un homme d'un caractère sin-
gulièrement faible, au cœur très sensi-
ble, traînard dans ses décisions et dans
ses actes, solitaire et inoffensif.

De caractère faible et bon qu'il est, il
était naturellement soumis à toutes les
influences intérieures et extérieures. Et
comme partout il a rencontré des profi-
teurs pour remplir leurs poches et pou-
serrer le désordre. C'est le premier pas
qui coûte, malheureusement, et Noël
s'est trouvé dans un engrenage tel, que
ne pouvant revenir en arrière, il s'est
laissé enliser progressivement jusqu'à
la fin. Aujourd'hui on lui reproche tout,
puisque on ne croit pas qu'il ne convient
pas de faire autrement.

Condamner Noël, ce serait donc con-
damner la nature humaine, ce ne serait
par conséquent pas humain, ce ne serait
pas rendre une saine justice, car tout
autre que lui, dans les mêmes condi-
tions de caractère, de situation et sou-
mis aux mêmes influences intérieures et
extérieures, aurait fait la même chose.

Il n'était pas fait pour diriger; il avait
plutôt besoin d'être dirigé lui-même.
C'est à ceux qui devaient le contrôler de
s'apercevoir à temps qu'il n'avait pas
l'étoffe d'un bon directeur et de le faire

remplacer. Mais ceux-là sont puissants
ou influents et comme ils sont libres, ils
sauront assurer leur impunité au détri-
ment d'une victime :

Selon que vous serez puissant ou misé-
rable
Les jugements de cour vous rendront
[blanc ou noir].
Vérité éternelle !

Nous avions reçu cet article il y a
quelques semaines, mais n'en connais-
sant pas alors l'auteur, nous n'avions
pas jugé à propos de le publier bien que
le père Noël nous parut moins grave-
ment compromis qu'on le prétendait.

Aujourd'hui, si l'on en croit la « Tun-
isie Française », un coup de théâtre vient
de se produire : tout le personnel, ou à
peu près tout, serait impliqué dans les
poursuites.

Voici ce que publie notre excellent
confrère sous le titre : « L'affaire de la
Caisse Régionale » :

« Nous sommes en mesure d'annon-
cer que, par décision de justice du 7
mars, treize nouvelles inculpations au-
raient été décidées dans l'affaire de la
Caisse Régionale, elles engloberaient à
titre de recel ou de complicité, dans les
poursuites contre l'ancien directeur, la
plupart de ses collaborateurs, comptables,
caissiers, contrôleurs, experts,
etc., ainsi que des membres de sa fa-
mille ayant bénéficié de crédits excep-
tionnels, sans pouvoir, d'après le rap-
port d'expertise et l'avis du parquet,
exciper de leur bonne foi. »

Nous ne voulons pas mettre en doute
l'information de notre confrère, mais il
nous est difficile d'admettre les poursui-
tes contre le personnel d'autant plus
qu'il n'y pas eu de détournements au
sens strict de la loi.

Pour les dirigeants, c'est autre chose
tout au moins leur responsabilité est fort
engagée et il leur sera probablement
difficile de justifier leur conduite dans
cette lamentable affaire où le principal
coupable n'est plus là pour répondre de
ses actes devant la justice.

Si celui-ci, en sa qualité de président,
n'avait pas donné l'exemple, le mauvais
exemple, aucun puisement n'aurait eu
lieu et le scandale de la Caisse Régionale
n'existerait pas.

J. S. P.

Lisez : « EXCELSIOR » tous les jours,
Droit de réponse

Nous recevons la lettre suivante de la
Compagnie Industrielle des Pétroles de
l'Afrique du Nord :

Tunis, le 16 mars 1932.
Monsieur le Rédacteur en Chef
de la « Petite Tunisie »,
5, rue Es-Sadikia,
Tunis.

Monsieur le Rédacteur en Chef,
Nous devons porter à votre connais-
sance que dans l'exemplaire de votre journal
n° 2264 en date des 20/25 février dernier,
nos relevons sous le titre « Une Cie des
Pétroles qui Flanche » un article que
nous estimons tendancieux pour notre So-
cété.

Votre rédacteur a fait une confusion fa-
cheuse provoquée par une similitude re-
lative entre la raison sociale de la Cie
Française Pétrolière Gallia et la marque
du pétrole « Gallia » qui n'est vendue que
par la Cie Industrielle des Pétroles de
l'Afrique du Nord, laquelle n'a aucune re-
lation avec la précédente.

Les conclusions qui terminent cet arti-
cle renforcent encore la confusion fait
par votre rédacteur.

Sans vouloir juger, ni commenter les
faits qui se sont produits au sein de la
Cie Française Pétrolière « Gallia », faits
que nous n'avons pas à connaître et que
nous ignorons, nous avons l'honneur de
vous prier de vouloir bien, en vertu du
droit de réponse qui nous est dû par la
loi, rectifier dans les mêmes lieu et place
sur votre journal l'information erronée
qui y a été insérée.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur
en Chef, les assurances de notre consi-
dération très distinguée.
Signé : YERNET.

Nous avons été très bienveillant pour la
CIPAN, aussi sommes-nous heureux d'en-
registrer son affirmation que la note de
notre confrère l'« Argent », de Paris, ne la
concerne pas.

LA MORT D'ARISTIDE BRIAND

La France a fait certes, une perte im-
mense en la personne de celui qu'on ap-
pelaient le pèlerin de la paix.

Seulement pour arriver au but il sacrifi-
ait un peu trop les intérêts de la Fran-
ce qui se trouve acculée dans une impas-
se difficile.

On le voit aujourd'hui avec le relus de
l'Allemagne de s'exécuter pour les paie-
ments des réparations.

Si nous étions restés dans la Rhur, il
est probable qu'elle s'exécuterait de mau-
vaise grâce, mais elle s'exécuterait tout
de même.

Nous saluons la dépouille mortelle de
celui devant qui le monde s'est incliné
peut-être plus que devant les maréchaux
Joffre et Foch.

Echos et Nouvelles

LA MEDAILLE MILITAIRE A M^{re} THIAUCOURT

Nous avons appris avec plaisir qu'a-
près la Légion d'honneur, M^{re} Thiaucourt,
avocat-défenseur et vice-président de la
Municipalité vient de recevoir la Médail-
le Militaire pour sa belle conduite sur le
front.

Toutes nos félicitations à notre ami.

A LA SECTION D'ETAT

Nous avons appris avec plaisir la no-
mination de notre ami, M. Larbi ben
Abdallah, comme chef de la Section d'Et-
at au Dar el bey, en remplacement de
Si El Hadi Lakoua, nommé 1^{er} ministre
de S. A. le Bey.

Cette nomination nous réjouit d'au-
tant plus que si Labi ben Abdallah fut
la victime expiatoire de faits dont il ne
pouvait être rendu responsable, néan-
moins il fut envoyé au Dar el bey où dix
ans après il accède à la plus haute si-
tuation de chef de la section d'Etat.

Nous l'en félicitons sincèrement et
amicalement.

LES DAMES MUSULMANES EUROPEANISEMENT DE PLUS EN PLUS

Nous saluons avec joie la création d'une
société des dames musulmanes de
charité qui viennent de donner une
preuve des sentiments qui les animent
pour leurs frères et sœurs malheureux.

Leur première fête très réussie aurait
produit la coquette somme de quinze
mille francs.

On nous assure que l'instigatrice de
cette création serait Mme Hassan-Guel-
laty, femme de l'avocat bien connu,
propriétaire du journal la « Nahda »
avec trois ou quatre de ses amies aussi
dévouées qu'elle.

Mme Guellaty était, paraît-il, une ha-
bituée des réceptions de Mme Lucien
Saint où elle tenait une place de choix.

Devant le succès obtenu, d'autres réu-
nions et d'autres fêtes suivront et nul
doute que les rangs s'élargiront et
compteront bientôt de nouvelles adhé-
rentes aussi charmantes que généreuses
que les créatrices de la société de bien-
faisance des dames musulmanes qui ré-
jouit le cœur de tous ceux qui s'intéres-
sent à l'Islam parmi lesquels M. le sénat-
eur Néron qui a brodé, à cette occasion,
dans les « Annales Coloniales » de Paris,
un article qui irait droit au cœur de ces
dames si elles en avaient connaissance.

Ajoutons qu'au banquet donné à l'oc-
casion de la remise d'une croix de la
Légion d'Honneur à M^{re} Kebabli, trois
jeunes femmes musulmanes dont celle
du récipiendaire et Mme Menchari y as-
sistaient naturellement sans hijab qui el-
les ont rélégué aux magasins, aux acce-
soires.

Et c'était très touchant.
Mais où sont les neiges d'antan ?

L'HOMMAGE DU GRAND CONSEIL AU PERSONNEL DES P. T. T.

Un hommage a été rendu au personnel
de l'Office Postal, et le Grand Conseil
tout entier s'y est associé par ses ap-
plaudissements, pour le dévouement
qu'il a montré et le travail qu'il a fourni
aussitôt après le cyclone de décembre
afin de remettre en état dans le plus bref
délai les lignes télégraphiques et télépho-
niques.

Au grand chef M. Dupont qui dirige no-
tre Office Postal il est juste d'ajouter le nom
de son collaborateur M. Crouzet, qui dirige
les services techniques, qui s'est dépen-

sé sans compter pour la réparation des lignes télégraphiques et téléphoniques, mises à mal par le terrible cyclone et par les inondations.

MONTEFIORE EST CONDAMNÉ A 3 ANS DE PRISON

La 13^e Chambre correctionnelle de Paris a condamné Montefiore à 3 ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

C'est dire qu'après avoir purgé sa condamnation il ne pourra plus retourner en Tunisie.

A QUAND LA DIMINUTION DU PRIX DU PAIN

Par ces temps de crise, le prix du pain devrait faire chaque mois ou trois mois, l'objet d'une taxation de la part des municipalités.

En est-il ainsi ? Les boulangers vendent leur pain ordinaire au prix fixé par eux qui leur laisse une large marge de bénéfice surtout à la campagne.

Quant au pain, dit viennois, celui-ci est encore plus élevé puisque le prix est de 2 francs 30 pour un pain qui n'exécute pas 75 grammes. Ce qui met le kilogramme à 3 francs 15 alors qu'en Algérie le même pain est vendu 1 fr. 95 pour 450 soit 2 fr. 60 le kilogramme, 0,55 d'écart.

Vite, vite, qu'on règle les prix sur ceux d'Algérie.

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

DIRECTION DES DOMAINES ET DE LA COLONISATION

LOTISSEMENT DE LA SOUKRA

Les lots numéros 7, 10, 24, 25, 26 et 27 du lotissement suburbain de la Soukra, sont mis en vente à bureau ouvert.

Les demandes seront reçues à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, jusqu'au 31 mars 1932 inclus.

Les dossiers doivent être établis suivant les modèles qui seront remis par l'Administration aux candidats que ces ventes seraient susceptibles d'intéresser.

Les demandeurs agréés, devront, dans les dix jours qui suivront la notification qui leur en sera faite, déposer une consignation variant suivant les lots de 30.000 à 50.000 francs.

Ils devront, en outre, disposer de la somme nécessaire au paiement de la première annuité (1/10^e du prix) et des frais de contrat.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Direction des Domaines et de la Colonisation).

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ENZEL

1^o Un magasin, situé à Souk el Kada, n^o 28 à Kairouan.

Mise à prix : 155 francs.

2^o Un magasin situé au Souk el Kada, à Kairouan.

Mise à prix : 150 francs.

Il est donné avis que le vendredi huit avril 1932, à dix heures du matin, il sera procédé à l'Agence des Habous à Kairouan à la constitution d'enzel des immeubles ci-dessus désignés.

Pour prendre connaissance du Cahier des Charges et du plan, s'adresser au bureau foncier n^o 28, à l'Administration des Habous, à Tunis.

Le Directeur des Habous, Mohamed SAADALLAH.

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ENZEL ET D'ECHANGE

1^o Une maison située à Houmet bab Sousse, à Djemmal, d'une superficie approximative de 410 m².

Mise à prix : 250 francs.

Le samedi 9 avril 1932, à 9 h. du matin, il sera procédé à l'Agence des Habous, à Monastir, à la constitution d'enzel de l'immeuble ci-dessus désigné, et le même jour à la même heure il sera procédé à ladite Agence à la constitution d'échange des immeubles ci-dessus désignés :

1^o Une maisonnette à l'état de ruine, sise à Boudhar, d'une contenance approximative de 82 m².

Mise à prix : 4.014 francs.

2^o Le 1/4 de six oliviers, habous de la mosquée de Djemmal, sis à Touzane; la totalité de cinq oliviers, habous des deux « sables », d'Aïcha et El Ouzir, la moitié de dix oliviers appartenant au Medjed-Sarradj et dont deux pieds ont été abattus; trois oliviers appartenant au Medjed-Sisi-Zemit, sis à El-Garea; deux oliviers appartenant aux mêmes habous et sis au même endroit; trois oliviers audit endroit, habous de la Zaouia Aïssaouia; les 3/4 de quatre parcelles de terre nues, et d'un terrain comprenant trois oliviers dans la forêt de Djemmal, habous du « sebil » de Ben-Sidhoum.

Mise à prix : 4.732 francs.

Pour prendre communication du cahier des charges s'adresser au Bureau Foncier n^o 28 à l'Administration des Habous à Tunis.

Le Directeur des Habous, Mohamed SAADALLAH.

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ENZEL ET D'ECHANGE

1^o Une parcelle de terre, propre à la construction avec huit oliviers, sise à Es-Safala, forêt de Sousse, d'une superficie approximative de 783 m².

Mise à prix : 10.000 francs.

2^o Une parcelle de terre, propre à la construction, avec cinq oliviers, sise à « Erremel », près de El-Meslekh, forêt de Sousse, d'une superficie de 1.385 m².

Mise à prix : 6.000 francs.

3^o Une parcelle de terre avec 3 pieds d'oliviers, sise près de Trik el Henchir à Houmet-Abi-Hessina, ghaba de Sousse, d'une superficie approximative de 1.600 mètres carrés.

Mise à prix : 3.500 francs.

4^o Une parcelle de terre sise à Houmet El Hassina, forêt de Sousse, complantée de 3 oliviers dont deux sur un terrain propre à la construction, d'une superficie de 84 m² et 25 m².

Mise à prix : 995 francs.

5^o Un olivier sis Saniet de Decastres, 40 m², et un autre à Dar Ali ben Khalifa à Hammam-Sousse.

Mise à prix : 160 fr. et 250 francs.

Il est donné avis au public que le jeudi 7 avril 1932 il sera procédé à l'Agence des Habous de Sousse à l'adjudication pour la constitution d'échange des immeubles ci-dessus désignés.

Et le même jour, à ladite agence de Sousse, il sera procédé aux enchères publiques à l'adjudication de constitution d'enzel des immeubles ci-dessus désignés.

1^o Une parcelle de terre comprenant une baraque située rue Sidi Mohamed el Hadi bey à Sousse, d'une contenance approximative de 940 m².

Mise à prix : 4.700 francs.

2^o Une maison, située rue de Grèce n^o 12, à Sousse, d'une superficie approximative de 147 m².

Mise à prix : 1.000 francs.

3^o Une maison située rue de la Pierre n^o 12 à Sousse, d'une superficie approximative de 87 m².

Mise à prix : 530 francs.

4^o Un jardin, propre à construire, à Houmet-el-Jabline M'Saken, d'une contenance approximative de 720 m².

Mise à prix : 420 francs.

5^o Une parcelle de terre, propre à la construction, sise à Houmet el Ghemariène, d'une contenance approximative de 620 m².

Mise à prix : 316 francs.

6^o Une parcelle de terre, propre à la construction, sise à Ouardanine, d'une contenance approximative de 900 m².

Mise à prix : 135 francs.

7^o Une maison à l'état de ruine, sise à M'Saken, d'une contenance approximative de 200 m².

Mise à prix : 122 francs.

8^o Une parcelle de terre, propre à la construction, complantée d'un pied d'olivier, sise à Houmet-Haouass, au sud de M'Saken, d'une contenance approximative de 88 m².

Mise à prix : 44 francs.

Pour prendre communication du Cahier des Charges et des plans, s'adresser au bureau foncier n^o 28 à l'Administration des Habous.

Le Directeur des Habous, Mohamed SAADALLAH.

DEMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet

JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR

Représentants-dépôtaires

4, Rue de Flandres - TUNIS

apéritifs Licari

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

SPECIALITE D'ANIS ET DE FERNET LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon

— 0 - 7, Rue Amilcar - TUNIS — 0 —

Changement de direction

Gérant : M. Léonard RIZZO

La direction des cuisines a été confiée à M. LE GAC, ex-chef des cuisines de l'Hôtel d'Argenson, Paris.

Service à la grande carte. — Repas à 10 fr. — Pension 500 fr., demi-pension 300 fr., service non compris.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET César, agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 9, rue de Bretagne Dynamite Gomme A et N^o 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud round — Téléphone 1.39. Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »

Maison A. MODIGLIANI

Agent général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles - TUNIS

Télégr. : Import-Tunis

Compagnie de Navigation Mixte

Cie Touache - Paquebots-Poste Français

Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N^o B 1624

AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille

Pour fret et passages, s'adresser aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger

L'Agent principal : Casimir PEDELUPE

ANIS BERGER

Claude Berger et Cie - Marseille

Apéritif Anisé

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ECHANGE

1^o Les 7 8 indivi de 14 oliviers sis à El-Gherabi, dans la forêt de Teboulba.

Mise à prix : 8.400 francs.

2^o Dix-neuf oliviers sis à El-Manara dans la forêt de Ksour-Essaf, occupant une superficie de 1.500 m².

Mise à prix : 1.000 francs.

Le dimanche 10 avril 1932 à l'Agence des Habous de Mahdia à 10 heures du matin il sera procédé à l'adjudication d'échange des immeubles ci-dessus désignés.

Pour prendre connaissance du Cahier des Charges s'adresser au bureau foncier n^o 28 à l'Administration des Habous à Tunis.

Le Directeur des Habous, Mohamed SAADALLAH.

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION

Direction des Domaines et de la Colonisation

Le vendredi 15 avril 1932, à 10 heures du matin, dans les bureaux de la Direction générale de l'Agriculture, 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété ci-après :

Lot N. 5 de la propriété dite « Khéniguet Magra », située dans le Contrôle Civil de Zaghouan, Caidat de Zaghouan. Cet immeuble a une superficie de cent neuf hectares soixante dix-sept ares (109 ha. 77 a.) et fait l'objet du titre foncier N. 30678, « Touaïcha ».

Il comprend une maison à usage d'habitation avec écurie et dépendances.

Mise à prix : deux cent vingt mille francs, ci : 220.000 francs.

Les personnes désirant participer aux enchères devront déposer, dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation, une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Direction des Domaines et de la Colonisation).

KORBOUS

LA COTE DU SOLEIL

La première station thermale et climatique de l'Afrique du Nord

Rhumatismes, Arthritisme, Affections gynécologiques,

Hypertension,

Grand Hôtel des Thermes (eau courante), Hôtel des Sources (Tél. 1 Korbous), Restaurant Cachir,

Etablissement thermal moderne sous la direction de Mme la Doctresse Bl. Duplenne,

Location de 150 villas ou appartements vides ou meublés (Tél. 4 Korbous).

(CASINO (boule, baccara),

Auto-car quotidien, 5, rue de Hollande.

Renseignements : Syndicat d'Initiatives du Cap-Bon et de Korbous, 5, avenue de Paris, à Tunis.

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne - TUNIS - Tél. 5.85

Paul JARMON, docteur en Pharmacie. Licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse. Pharmacie d'ordonnances : Produits pharmaceutiques. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.

Fournisseur de l'Amicale des postiers français et de l'Amicale des postiers indigènes.

Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

Pianos ERARD, PLEYEL & HOFMANN

Les Trois marques mondiales

J. & A. Bembaron 7, Rue d'Italie - TUNIS

N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

LE CHAT NOIR



EAU DE COLOGNE TRIPLE EXTRAIT

C. Simon TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés

Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)

Agence en Tunisie :

TUNIS - BEJA - BIZERTE - MATEUR

MONASTIR - SFAX - SOUSSE

Escompte et Recouvrements

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

Location de compartiments de COFFRES-FORTS

— Dépôt de Colis —

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

8, rue Léon Roches TUNIS

Eaucourante Ascenseur

2 appartements avec salle de bain privée

Chauffage central partout

Grand Hôtel St-Georges

Chauffage central - Eau courante

Souffle du Zéphyr

MARSA-PLAGE

Situation unique face à la mer

Jardin - Terrasse - Eau courante

J. EYMON Propriétaire

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 21 courant, à 10 heures du matin, il sera procédé aux bureaux des Habous de Menzel Bou-Zelfa à la location aux enchères publiques, pour le restant de l'année en cours et les années 1933 et 1934 de :

1. — Deux magasins à usage de café à benchir Menzel Ouassas à Takelsa. Mise à prix : 800 francs.

2. — Un magasin de forgeron au dit endroit. Mise à prix : 400 francs.

3. — Un magasin d'épicerie, au même endroit. Mise à prix : 400 francs.

4. — Un magasin d'épicerie, au même endroit près Sidi Issa. Mise à prix : 600 francs.

Tous ces immeubles relevant de la fondation habous de feu Aziza Beya.

Le Directeur des Habous, Mohamed SAADALLAH.

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

VÊTEMENTS J. BELLE



V. DARVAUX

réunis

Téléph. 30.55

7, Rue des Belges

TUNIS

Vêtements

Civils et

Militaires

Rayon spécial

de décorations

et insignes

Maisons recommandées

Artificiers Ancienne maison Paonessa Perrot et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Rieffler Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros détail.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guénot — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883 — 1, rue Zarkoun — Tunis.

Belle Jardinière — Vêtements et ce qui concerne la Toilette pour hommes — M. A. Comby — 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brame Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sous-Tunisie).

Raymond Valenti

INGÉNIEUR ARCHITECTE

TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS

DEPOT DE MACHINES AGRICOLES

41, Ave Al-Djazira, 41

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. GORSSE, BASCON et MUSCI

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

Garage Victorine

Box particulier - Entretien des autos

12, Rue de Vesoul (à 100^m de l'Av. Jules-Ferry)

Moulins-Concasseurs

Bamfords « LE RAPIDE »

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...

1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage - TUNIS

C^{te} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour